

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*concernant la situation des administrateurs civils
de l'Administration Centrale de l'« Air ».*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le
projet de loi dont la teneur suit :*

Article unique.

Les dispositions du décret n° 54-506, en date du 15 mai 1954, portant transfert, répartition d'emplois et mutations de fonctionnaires du Ministère des Finances et des Affaires économiques (Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques) au Ministère de la Défense Nationale et des Forces Armées

Voir les numéros :

Sénat : 2 et 96 (1960-1961).

(Secrétariat d'Etat aux Forces Armées « Air »), ensemble les textes et les mesures individuelles pris pour son application, sont validés.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 décembre 1960.

Le Président,

Signé : G. de MONTALEMBERT.